

Cotonou, le 17 Janvier 2022

CODE D'HONNEUR

Les dirigeants du **Cabinet d'Etudes Stratégiques pour le Développement Durable** sont tenus de respecter et de faire respecter par leurs collaborateurs les principes généraux qui régissent l'exercice des activités libérales et notamment les règles suivantes, qui constituent le Code d'Honneur de leur profession.

Ils **s'engagent**, en particulier à :

1. N'accepter aucune mission que leur organisation ne soit qualifiée pour remplir au mieux des intérêts de celui qui le leur confie ;
2. Faire preuve, en toute circonstances, d'une entière loyauté à l'égard du client qui les a honorés de sa confiance et mettre tout en œuvre pour sauvegarder ses intérêts légitimes ;
3. N'accepter pour une mission déterminée aucune rémunération autre que celle convenue avec le client ;
4. S'interdire, en conséquence, de solliciter, ni accepter d'un tiers, à l'insu du client, aucun avantage, commission, rétribution, de quelque nature que ce soit ;
5. S'interdire toute démarche, manœuvre ou déclaration susceptible de nuire à la réputation d'un confrère ou d'être préjudiciable à son activité ;
6. Faire preuve d'esprit de confraternité et d'entraide à l'égard des professionnels et autres hommes de l'art, avec lesquels ils peuvent être appelés à collaborer ;
7. Respecter, dans les rapports avec la clientèle, les conditions générales établies par les structures syndicales ;
8. S'interdire, pour obtenir des contrats, de recourir à des moyens et pratiques incompatibles avec la profession ;
9. Suivre et faire suivre par leurs collaborateurs un programme de perfectionnement continu, portant sur les connaissances générales et techniques, afin d'assurer à la clientèle le concours de qualité élevée qu'elle est en droit d'attendre et d'exiger de la part d'une société de notre trempe ;
10. Respecter, promouvoir et encourager l'égalité des sexes, la diversité des cultures et des points de vue.